



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

La télémédecine vétérinaire

Qu'est-ce que la télémédecine vétérinaire?

La télémédecine vétérinaire fait référence à la pratique de la médecine vétérinaire (conseils, diagnostic, traitement) à distance par des moyens de télécommunications entre un médecin vétérinaire et un propriétaire d'animal. Autrement dit, la télémédecine est un outil de pratique médicale vétérinaire qui implique la communication d'information médicale concernant l'état de santé du patient par des méthodes électroniques. La télémédecine ne remplace pas la pratique actuelle de la médecine vétérinaire; elle est plutôt un outil complémentaire. Une relation médecin vétérinaire-client-patient valide doit exister et toutes les autres exigences réglementaires, comme le consentement éclairé, doivent être respectées pour permettre à un médecin vétérinaire d'établir un diagnostic et de traiter un patient en utilisant la télémédecine.

Qu'est-ce qu'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide?

Extrêmement importante lors de la pratique de la médecine vétérinaire, la relation médecin vétérinaire-client-patient valide est celle dans laquelle un médecin vétérinaire assume la responsabilité des soins médicaux de l'animal d'un client et ce client accepte de suivre les instructions du médecin vétérinaire. Elle indique que le médecin vétérinaire a une connaissance adéquate de l'animal pour poursuivre le diagnostic et le traitement de diverses affections et implique des soins et un suivi en temps opportun de l'animal.

La mise en place d'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide nécessite le plus souvent que le médecin vétérinaire ait effectué un examen physique (ou une visite sur place pour les grands animaux ou les abeilles). Une fois la relation médecin vétérinaire-client-patient établie, elle peut généralement être poursuivie par la télémédecine et le médecin vétérinaire utilisera son jugement clinique pour déterminer ce qui est le mieux pour l'animal. Cependant, dans certaines provinces (comme en Ontario, et temporairement en Colombie-Britannique et en Alberta), une relation médecin vétérinaire-client-patient peut être établie virtuellement en utilisant la télémédecine. Cela dit, veuillez vous référer à la réglementation en vigueur dans chaque province concernant l'établissement d'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide. Une liste des organismes de réglementation vétérinaire du Canada peut être consultée [ici](#).

Qu'est-ce que la télésanté?

La télésanté est un terme global qui englobe toutes les utilisations de la technologie visant à fournir de l'information sur la santé ou de l'éducation par des moyens à distance. La télémédecine est un volet de la télésanté lorsqu'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide existe. Les autres volets de la télésanté comprennent la téléconsultation et le télétriage.

canadianveterinarians.net
veterinairesauCanada.net

339, rue Booth Street
Ottawa (Ontario) K1R 7K1

t • (800) 567-2862
f • (613) 236-9681
admin@cvma-acmv.org

One Profession, One Strong Voice.
Une profession, une voix unifiée.



CanadianVeterinaryMedicalAssociation



@CanVetMedAssoc | @Assoccanmedvet



CVMAACMV



@cvma.acmv

Qu'est-ce que la téléconsultation ou la téléexpertise?

Selon l'AVMA et plusieurs provinces canadiennes, la téléconsultation est définie par la consultation par divers moyens de télécommunications d'un autre médecin vétérinaire par le médecin vétérinaire traitant qui souhaite obtenir des conseils. Par contre, en Europe et selon l'AMVO, la consultation d'un collègue est plutôt appelée **téléexpertise**, tandis que la téléconsultation fait partie de la télé médecine (conversation entre un médecin vétérinaire et un client par des moyens de télécommunications).

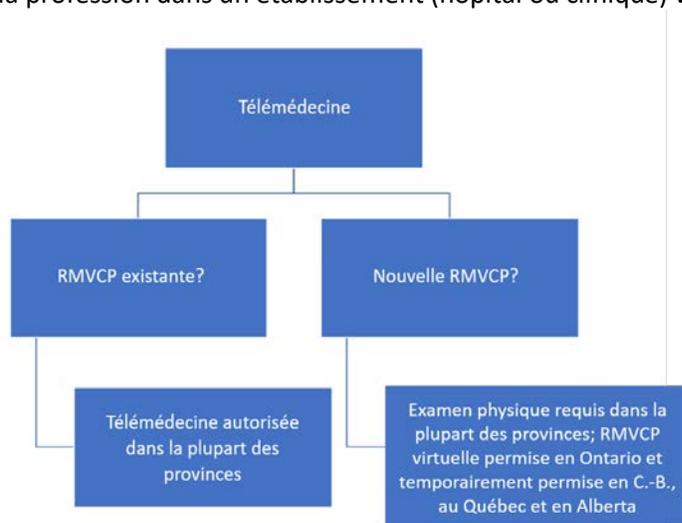
Ainsi, la discussion d'un cas avec un spécialiste, comme un radiologiste, un pathologiste ou un interniste, ou avec un autre collègue est un exemple de téléexpertise. La téléexpertise n'est pas de la télé médecine, et le médecin vétérinaire traitant est responsable de tous les renseignements recueillis par téléexpertise.

Qu'est-ce que le télétriage?

Le télétriage est ce que fait un médecin vétérinaire ou un membre du personnel d'un établissement vétérinaire en donnant de l'information médicale générale qui n'est pas destinée à établir un diagnostic ou à traiter un patient. Il s'agit d'information fournie pour faciliter la prestation de soins, comme la nécessité d'un examen annuel ou le dépistage de certaines maladies.

Ai-je le droit d'offrir des services de télé médecine dans ma région?

Il est important que vous consultiez la réglementation en vigueur dans votre province concernant la télé médecine vétérinaire et l'établissement d'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide, car elle varie d'une province à l'autre. En raison de la pandémie de COVID-19, certaines provinces autorisent temporairement l'établissement d'une relation médecin vétérinaire-client-patient virtuelle en cas de nécessité. Cette relation est fondée sur le jugement clinique du médecin vétérinaire, lequel doit exercer la profession dans un établissement (hôpital ou clinique) vétérinaire agréé.



Comment la télé médecine peut-elle être utilisée?

La télé médecine est un outil qui élargit notre capacité de fournir des soins à nos patients. Il existe plusieurs scénarios où la télé médecine peut être adéquate pour fournir des soins vétérinaires, comme des examens de contrôle, le suivi des maladies chroniques chez des patients connus, et certains soins préventifs (tels que le renouvellement des ordonnances de produits contre les tiques/puces et pour la prévention de la dirofilariose). Dans les limites de la pandémie actuelle de COVID-19, la télé médecine peut également faciliter la collecte d'information à distance auprès des propriétaires d'animaux qui ont de nouvelles préoccupations concernant la santé de leurs animaux. L'examen du patient peut alors être effectué virtuellement (avec le propriétaire qui suit vos instructions et vous fait part de ses observations,

si la réglementation en vigueur dans votre province le permet) ou physiquement sur l'animal déposé à l'établissement vétérinaire par son propriétaire. Des tests de diagnostic et des traitements peuvent également être effectués si l'animal est déposé à l'établissement vétérinaire. Cette façon de faire permet de continuer à fournir des soins médicaux vétérinaires tout en respectant les consignes de distanciation sociale. La télémédecine peut également servir à offrir des services vétérinaires à ceux qui sont moins susceptibles de visiter les établissements vétérinaires pour d'autres raisons (distance, transport, animaux anxieux, situation familiale, maladie du propriétaire, etc.). La télémédecine aide aussi à réduire considérablement les déplacements, pour mieux protéger les clients, leurs animaux et les équipes vétérinaires pendant la pandémie.

Quelles sont les limites de la télémédecine?

La télémédecine n'est qu'une extension de ce que propose la médecine vétérinaire. Elle ne remplace pas ce qui se fait actuellement ou ce qui est jugé nécessaire par un praticien. Autrement dit, si un examen physique et/ou des tests de diagnostic sont nécessaires, ils doivent être recommandés et effectués dans le respect des consignes de distanciation sociale (en demandant au propriétaire de déposer son animal à la clinique, par exemple).

La télémédecine permet-elle de prescrire des médicaments?

Encore une fois, il est important de connaître la réglementation en vigueur dans votre province en matière de télémédecine, car elle varie d'une province à l'autre.

Dans quels cas puis-je utiliser la télémédecine?

L'ACMV a récemment distribué un avis intitulé « [L'exercice de la médecine vétérinaire en période de restriction des services électifs et de distanciation sociale](#) ». Cet avis propose des lignes directrices détaillées sur ce qui pourrait être considéré comme des services essentiels, ce qui peut être reporté à plus tard et ce qui pourrait être fait en utilisant la télémédecine vétérinaire. De plus, la British Small Animal Veterinary Medical Association (BSAVA) a publié un outil de triage pour les chats et les chiens afin d'aider les médecins vétérinaires à cibler les cas à prioriser (bsava.com/TriageTool).

Ai-je besoin du consentement du client?

Oui. Le consentement éclairé du client doit toujours être obtenu, tout comme il le serait lors de la visite en personne d'un client avec son animal pour la réalisation d'un examen physique et la recommandation de tests de diagnostic et de traitements. Notez dans le dossier de l'animal qu'un consentement verbal (ou écrit par courriel) a été obtenu. Vous pouvez également demander à un autre membre du personnel d'être présent pour confirmer l'obtention du consentement verbal.

Que dois-je faire pour les examens physiques?

Dans la plupart des cas, un examen physique et des tests de diagnostic (imagerie médicale, analyses de laboratoire, etc.) sont nécessaires. Les documents de l'ACMV et de la BSAVA décrivent également des scénarios possibles où cela pourrait s'appliquer et où un animal pourrait être déposé à la clinique pour un examen plus approfondi tout en respectant les consignes de distanciation sociale.

Assurez-vous que le client a la possibilité de vous fournir les renseignements nécessaires si un examen virtuel est jugé approprié (espace bien éclairé et calme, communication claire, etc.).

Que dois-je faire en ce qui a trait aux dossiers médicaux? Dois-je enregistrer mes conversations?

La télémédecine ne change pas la nécessité de documenter de manière appropriée et détaillée toutes les constatations médicales pertinentes dans un document officiel et écrit. Veuillez consulter l'organisme de réglementation de votre province pour obtenir de plus amples renseignements. De

nombreuses plateformes de télésanté peuvent enregistrer les consultations pour aider à la tenue des dossiers médicaux et partager avec les propriétaires afin qu'ils puissent passer en revue vos instructions. L'enregistrement de votre séance de télé-médecine n'est généralement pas nécessaire, et il faudrait obtenir le consentement direct du client pour pouvoir le faire. Tout comme c'est le cas pour les rencontres en personne, le médecin vétérinaire peut décider de faire un suivi après la consultation en télé-médecine en envoyant électroniquement au client un document résumant les résultats de l'examen, les diagnostics potentiels, le plan ou les options de traitement et le suivi proposé. Ce document peut également être ajouté au dossier médical de l'animal.

Quelle plateforme devrais-je utiliser pour offrir des services de télé-médecine?

Il existe plusieurs façons d'offrir des services de télé-médecine. Il n'y a pas de norme vétérinaire canadienne quant à la plateforme à utiliser. Vous avez probablement déjà envoyé des courriels à des clients et reçu de l'information (messagerie texte, vidéos, photos) sur vos patients. Cela est considéré comme de la télé-médecine et doit donc être documenté dans le dossier médical du patient. La télé-médecine peut également inclure l'appel vidéo en direct entre vous et le client avec son animal de compagnie. Ce genre d'appel peut être fait de plusieurs façons, en utilisant des applications de tous les jours telles que Skype, Facetime et autres, des plateformes de communication en ligne comme Microsoft Teams ou Zoom, ou encore des plateformes plus complètes et élaborées qui offrent une sécurité accrue et plus d'outils pour vous aider à pratiquer la télé-médecine (y compris la facturation, les salles d'attente virtuelles, la planification, etc.; consultez les ressources ci-dessous).

Le choix de la plateforme dépend de vos besoins en tant que fournisseur : facilité d'utilisation, sécurité, modes de paiement, documentation, capacités vidéo, nombre d'utilisateurs, etc. Certaines plateformes de télésanté proposent aussi des logiciels en français et en anglais.

Que devrais-je faire pour le paiement?

La télé-médecine est une extension de votre pratique actuelle. Le paiement pour ce service peut être effectué au moyen de plateformes en ligne (par PayPal, transfert de fonds par courriel ou logiciel de télésanté).

Quelles ressources peuvent m'aider à me familiariser avec la télé-médecine?

Vous trouverez ci-dessous quelques ressources pour vous aider à comprendre ce qu'est la télé-médecine, ainsi que de l'information utile sur les services pouvant être offerts et des exemples de plateformes disponibles (veuillez toutefois noter que la liste n'est pas une liste exhaustive des services de télésanté existants et que l'ACMV n'approuve ni ne recommande aucune plateforme en particulier).

- Page sur la COVID-10 du site de l'ACMV : veterinairesauCanada.net/coronavirus-covid-19
- Guide de l'AMVQ sur la télé-médecine vétérinaire : <https://s3.amazonaws.com/static.amvg.qc.ca/Documentations+utiles/Guide-telemedecine.pdf?fbclid=IwAR2F1M6WAOVmjy2UunnjimI3mEzJ5onI2G26llfHb4T81wiYeHBcpNkdcAnI>
- Définition de la télé-médecine et explications de l'AVMA : avma.org/resources-tools/animal-health-and-welfare/telehealth-telemedicine-veterinary-practice
- **Blogue du D^r Scott Weese** et information sur la médecine vétérinaire et la distanciation sociale : wormsandgermsblog.com/2020/03/articles/miscivers/veterinary-medicine-essential-services-and-social-distancing/

- Outil de triage de la **BSAVA** pour chats et chiens : bsava.com/TriageTool
- **Zoom** : zoom.us
- **Microsoft Teams** : products.office.com/fr-ca/microsoft-teams/group-chat-software
- **JotForm** pour aider à créer des formulaires : jotform.com/myforms
- **SmartVet** (plateforme de télésanté canadienne) : smart.vet
- **Pawzy** (plateforme de télésanté canadienne) : pawzy.co/telehealth/clinics
- **GoFetch Health** (plateforme canadienne) : health.gofetch.ca
- **VetNOW** (plateforme américaine de télémédecine, y compris de soins spécialisés, et de télésanté ayant une présence au Canada) : vetnow.com
- **Doxy.me** (plateforme de télésanté américaine pour les professionnels de la santé) : doxy.me
- **Télétriage de Lifelearn** : lifelearn.com/clinics/products/veterinary-telehealth (les membres de l'ACMV bénéficient d'une économie de 10 % sur les produits WebDVM, ALLYDVM, ClientEd, Sofie et PetNurse de LifeLearn)

Document préparé le 6 avril 2020 par le D^r Serge Chalhoub, membre du Comité sur les enjeux nationaux de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). Les définitions et les exemples dans ce document ont été adaptés d'après la page de ressources de télésanté et de télémédecine en médecine vétérinaire de l'AVMA et du guide de ressources de télémédecine de VCA Canada pour les cliniques/hôpitaux membres.